

PLAN D'ACTION EN OCCUPATION ET EN VITALITÉ DES TERRITOIRES 2023-2025

MINISTÈRE

DE LA CYBERSÉCURITÉ

ET DU NUMÉRIQUE



RÉDACTION

La Direction des politiques et des affaires institutionnelles du Sous-ministériat adjoint à la gouvernance et au financement du ministère de la Cybersécurité et du Numérique

ÉDITION

La Direction des communications du ministère de la Cybersécurité et du Numérique

Le présent document est disponible en version électronique, à l'adresse quebec.ca/gouvernement/ministere/cybersecurite-numerique, dans la section Publications.

Si vous éprouvez des difficultés techniques ou si vous souhaitez obtenir une version adaptée du document, veuillez communiquer avec la Direction des communications :

Direction des communications
Ministère de la Cybersécurité et du Numérique
900, place D'Youville, 2^e étage
Québec (Québec) G1R 3P7
Courriel : information@mcn.gouv.qc.ca

Dépôt légal – Janvier 2024
Bibliothèque et Archives nationales du Québec
ISBN 978-2-550-96662-3 (PDF)

Tous droits réservés pour tous pays. La reproduction, par quelque procédé que ce soit, la traduction ou la diffusion de ce document, même partielles, sont interdites sans l'autorisation des Publications du Québec. Cependant, la reproduction de ce document ou son utilisation à des fins personnelles, d'étude privée ou de recherche scientifique, mais non commerciales, sont permises à condition d'en mentionner la source.

TABLE DES MATIÈRES

MOT DU MINISTRE	2
MOT DU SOUS-MINISTRE	4
INTRODUCTION	5
PRÉSENTATION DU MINISTÈRE	6
Contexte organisationnel	6
Mission	6
Vision	6
Valeurs	6
Secteurs d'activité	7
Clientèle	8
Localisation et principales caractéristiques physiques	8
PLAN D'ACTION EN OCCUPATION ET EN VITALITÉ DES TERRITOIRES 2023-2025 DU MINISTÈRE	9
Prise en compte des priorités régionales	9
Approche du Ministère en matière de décentralisation, de délégation et de régionalisation	9
Plan d'action en occupation et en vitalité des territoires 2023-2025	11
Approbation et diffusion du plan d'action 2023-2025	11

MOT DU MINISTRE



Je suis heureux de vous présenter le premier *Plan d'action en occupation et en vitalité des territoires 2023-2025* du ministère de la Cybersécurité et du Numérique.

Ce plan s'inscrit dans les priorités gouvernementales et vise à répondre aux besoins de la clientèle en région en matière de services. Le Ministère entend maintenir ses actions portant sur l'accessibilité et l'offre de ses services en ressources humaines, notamment par la création d'emplois en région, et en ressources informationnelles, avec le déploiement de solutions bureautiques et technologiques sur tout le territoire québécois.

Avec ses bureaux situés à Rimouski et à Saguenay ainsi qu'avec ses divers emplois transférés à l'extérieur des grands centres, le Ministère contribue également au maintien d'emplois de pointe en région.

Je suis convaincu que l'application de ce plan permettra au Ministère de contribuer à la vitalité des territoires et de répondre adéquatement aux besoins de la clientèle de toutes les régions du Québec.

Le ministre de la Cybersécurité et du Numérique,

Éric Caire

Québec, janvier 2024

MOT DU SOUS-MINISTRE



Les priorités établies par les 17 régions du Québec dans la *Stratégie gouvernementale pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires 2018-2022* ont alimenté les travaux menant à la production de notre premier *Plan d'action en occupation et en vitalité des territoires*.

Par sa mission, le Ministère propose des activités qui couvrent l'ensemble du territoire québécois. Il offre notamment des services d'infrastructures technologiques, de télécommunication, de solutions bureautiques et de solutions d'affaire à plus de 300 organismes publics, contribuant ainsi activement à la vitalité économique des régions.

Le Ministère vise à offrir de meilleurs services en matière de cybersécurité et de numérique, plus accessibles, plus rapides et plus sécuritaires, et ce, à moindre coût. Il permet ainsi aux citoyens et aux entreprises d'avoir une meilleure expérience client avec l'administration publique, peu importe où ils se situent sur le territoire du Québec.

Grâce à ce plan d'action, le Ministère participe, dans l'exercice de sa mission, au développement économique des régions.

Le sous-ministre et dirigeant principal de l'information,

Stéphane Le Bouyonnec

Québec, janvier 2024

INTRODUCTION

La [*Loi pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires*](#) (chapitre O-1.3) prévoit que chaque ministère, chaque organisme et chaque entreprise de l'administration présentera et rendra publique sa contribution à l'atteinte des objectifs de la stratégie gouvernementale en vigueur, soit la [*Stratégie gouvernementale pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires 2018-2022*](#) (ci-après « *Stratégie gouvernementale 2018-2022* ») dans le cadre de ses compétences, et ce, selon les principes de celle-ci, dans une planification pluriannuelle. Notons qu'à la suite de la prise du décret n° 708-2022 du 27 avril 2022, l'exercice de révision de la *Stratégie gouvernementale 2018-2022* a été reporté au 31 décembre 2024. Conséquemment et vu la création du ministère de la Cybersécurité et du Numérique au 1^{er} janvier 2022 (ci-après « *le Ministère* »), le présent plan d'action sera valide jusqu'au 31 mars 2025.

Le *Plan d'action en occupation et en vitalité des territoires 2023-2025* fait état de l'engagement du Ministère à participer aux efforts du gouvernement afin de soutenir le développement économique et la création d'emplois dans les régions pour la période couverte, contribuant ainsi à la vitalité des territoires.

PRÉSENTATION DU MINISTÈRE

Contexte organisationnel

Le Ministère a été constitué le 1^{er} janvier 2022 en vertu de la [Loi édictant la Loi sur le ministère de la Cybersécurité et du Numérique et modifiant d'autres dispositions](#) (LQ 2021, chapitre 33). Le *Plan d'action en occupation et en vitalité des territoires 2023-2025* est le premier du Ministère en cette matière.

Mission

Le Ministère a pour mission d'animer et de coordonner les actions de l'État dans les domaines de la cybersécurité et du numérique, de proposer au gouvernement les grandes orientations en ces domaines, de déterminer les secteurs d'activités où il entend agir en priorité et de lui proposer des mesures en vue d'accroître l'efficacité de la lutte contre les cyberattaques et les cybermenaces au Québec.

Vision

Nous sommes le chef de file dans les services numériques sécuritaires qui propulsent l'administration publique de demain.

Valeurs

Le Ministère adhère pleinement aux valeurs de l'administration publique québécoise, soit la compétence, l'intégrité, l'impartialité, la loyauté et le respect auxquels s'ajoutent ses valeurs organisationnelles que sont l'innovation, l'excellence, la considération et la collaboration desquelles résulte un sentiment de fierté.

Secteurs d'activité

Le Ministère :

- énonce la vision globale et intégrée de la transformation numérique gouvernementale en veillant à l'arrimage entre les besoins d'affaires et les ressources informationnelles, et ce, tout en visant à transformer l'accès des citoyennes et citoyens aux services publics;
- assure le développement, l'implantation et le déploiement de l'administration publique numérique de même que la promotion et la mise en œuvre de toute mesure favorisant l'adaptation à cette fin des services publics;
- développe un ensemble de moyens visant à offrir aux citoyennes et citoyens ainsi qu'aux entreprises une prestation de services numériques de qualité, en s'assurant autant que possible de ne pas causer de fracture numérique;
- regroupe les activités d'élaboration des politiques, des stratégies et des orientations ainsi que les activités de conception, de réalisation et d'exploitation des projets numériques et technologiques communs ou à portée gouvernementale;
- réunit des expertises de pointe favorisant l'innovation et l'excellence au sein de l'administration publique, notamment par l'entremise du Centre québécois d'excellence numérique et du Centre gouvernemental de cyberdéfense;
- est responsable de la gouvernance ainsi que de la planification et de la performance des investissements en ressources informationnelles;
- est responsable de la gestion des données numériques gouvernementales, notamment dans le but de favoriser leur mobilité et leur valorisation au sein de l'administration publique, et ce, au profit des citoyennes et citoyens;
- soutient les organismes publics dans le rehaussement de la sécurité de l'information à l'échelle gouvernementale et assure la coordination ainsi que la concertation des actions dans ces domaines, dont celles du Réseau gouvernemental de cyberdéfense;
- assure la cybersécurité des services qu'il offre aux organismes publics;
- établit des exigences en matière de sécurité de l'information applicables aux organismes publics et ordonne à ces derniers, lorsque requis, de mettre en œuvre ces exigences afin d'assurer la protection de leurs actifs informationnels et des informations qui leur sont confiées;
- offre des services de télécommunication, de radiocommunication, de téléphonie et de communication mobile;
- agit à titre de Courtier en infonuagique pour le compte des organismes publics en rendant accessible, grâce à son catalogue, une multitude d'offres infonuagiques et en les accompagnant dans le processus;
- assure l'exploitation de solutions d'affaires administratives pour le compte de nombreux organismes publics et pourvoit également à l'entretien et à l'évolution de ces solutions;
- fournit aux organismes publics clients une gamme complète de services liés à la rémunération, aux avantages sociaux et à la retraite du personnel;
- offre des services en opérations financières et contractuelles SAGIR (solutions d'affaires en gestion intégrée des ressources) ainsi que le service de soutien et de formation aux utilisatrices et utilisateurs;
- soutient les organismes publics dans l'exercice de leurs fonctions et de leur prestation de service par l'entremise de services en matière d'infrastructures technologiques et de bureautique.

Clientèle

Le Ministère, en application de la [Loi sur la gouvernance et la gestion des ressources informationnelles des organismes publics et des entreprises du gouvernement](#) (RLRQ, chapitre G-1.03), intervient auprès de plus de 300 organismes publics assujettis à celle-ci. Ses activités s'exercent notamment dans les sphères de gouvernance, d'orientation, d'encadrement normatif, de contrôle et de vérification.

Il offre également un éventail de services d'infrastructures technologiques, de services de télécommunication, de solutions bureautiques et de solutions d'affaires aux multiples organismes publics qui y ont recours.

Par ailleurs, en matière de cybersécurité, les actions du Ministère sont susceptibles de s'étendre à l'ensemble de la société civile.

Localisation et principales caractéristiques physiques

Le siège du Ministère se situe sur le territoire de la Ville de Québec. De plus, il a établi des bureaux à différents emplacements sur le territoire québécois, notamment à Montréal, à Rimouski et à Saguenay. Il occupe principalement des immeubles appartenant au gouvernement du Québec ou loués à des tiers par l'intermédiaire de la Société québécoise des infrastructures.

PLAN D'ACTION EN OCCUPATION ET EN VITALITÉ DES TERRITOIRES 2023-2025 DU MINISTÈRE

Prise en compte des priorités régionales

La mission du Ministère prévoit que la plupart de ses actions et de ses services sont offerts aux organismes de l'administration publique situés sur l'ensemble du territoire québécois et non pas aux citoyennes, aux citoyens et aux entreprises. Cela implique par exemple des services bureautiques, l'entretien et l'amélioration de solutions applicatives, des systèmes de soutien communs, des services de centres d'assistance et des services de plateformes technologiques. Ainsi, certaines actions du Ministère peuvent contribuer à l'occupation et à la vitalité des territoires dans une portée globale ciblant les 17 régions administratives du Québec, mais ne permettent pas de répondre précisément aux objectifs particuliers formulés distinctement par ces régions. Cet enjeu a été discuté avec le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation et le plan d'action proposé par le Ministère reflète cette particularité.

Le Ministère occupe des immeubles situés dans les régions de la Capitale-Nationale, du Bas-Saint-Laurent, de Montréal et du Saguenay-Lac-Saint-Jean.

Approche du Ministère en matière de décentralisation, de délégation et de régionalisation

La *Stratégie gouvernementale 2018-2022* précise les objectifs attendus en matière de décentralisation, de délégation et de régionalisation et demande aux ministères et aux organismes assujettis d'affirmer leurs engagements relatifs aux trois priorités transversales décrites ci-dessous.

La **décentralisation** est le processus qui consiste à transférer des fonctions, des pouvoirs et des responsabilités du gouvernement vers une instance autonome et distincte. Le Ministère n'est pas en mesure de fournir une réponse à l'égard de cette priorité, en raison de son contexte organisationnel.

La **délégation** vise le transfert par le gouvernement d'une partie d'une responsabilité ou la gestion d'une ressource sur la base d'une entente, d'un contrat ou d'une convention impliquant un suivi des activités par le gouvernement.

La réponse du Ministère en matière de délégation :

- Le Réseau national intégré de radiocommunication (RENIR) du Ministère, conçu pour répondre aux besoins de services en communication de groupe, en soutien au [Plan national de sécurité civile](#), déploie ses services par l'octroi de contrats touchant de multiples régions du Québec. Que ce soit par l'emploi de main-d'œuvre sur le terrain ou par l'exploitation de ses entrepôts régionaux, la délégation des opérations liées au RENIR mène à l'emploi d'environ 300 personnes, qui sont en grande majorité situées en région. Le Ministère pilote actuellement un important projet visant à migrer les unités opérationnelles existantes de la Sûreté du Québec vers le RENIR. La cible établie est de 70 % d'unités opérationnelles migrées au 31 mars 2024 et 75 % au 31 mars 2025.
- Le Ministère offre des réseaux de télécommunications aux organismes publics comprenant un ensemble d'infrastructures et de services permettant, notamment, la mutualisation et le partage des services applicatifs du gouvernement pour tous les organismes publics. Les réseaux de télécommunication du Ministère fournissent des points d'accès Wi-Fi à plus de 2 400 adresses à travers le Québec. Les services actuellement offerts par le Réseau intégré de télécommunication multimédia (RITM) seront migrés vers les nouveaux services du Réseau gouvernemental de télécommunication (RGT). La cible de migration des liens RITM vers le RGT est de 15 % pour 2023-2024 et de 40 % pour 2024-2025.

La **régionalisation** est axée sur la répartition de certaines responsabilités gouvernementales, du siège social vers les directions régionales par exemple avec la mise en œuvre de services, de politiques, de programmes, notamment en revoyant la marge de manœuvre donnée aux administrateurs responsables des opérations régionales.

La réponse du Ministère en matière de régionalisation :

- Le Ministère compte poursuivre sa contribution au [Plan gouvernemental de régionalisation de 5 000 emplois de l'administration publique](#) piloté par le Secrétariat du Conseil du trésor par l'atteinte de ses cibles de régionalisation. Au 31 mars 2023, 62 emplois étaient régionalisés. Le Ministère a pour cible organisationnelle l'ajout de 15 emplois régionalisés pour 2023-2024 et un ajout de 10 emplois en 2024-2025, portant le total à 87 emplois à la fin de la période couverte par le présent Plan. La cible organisationnelle finale est de 115 emplois régionalisés en septembre 2028.

Plan d'action en occupation et en vitalité des territoires 2023-2025

OBJECTIF	ACTION	INDICATEUR	CIBLE 2023-2024	CIBLE 2024-2025
Délégation	Migration des unités opérationnelles existantes de la Sûreté du Québec vers le RENIR.	Taux d'unités opérationnelles existantes de la Sûreté du Québec migrées vers le RENIR <i>Valeur de départ : 51 %</i>	70 %	75 %
Délégation	Poursuite du programme du RGT.	Pourcentage de liens RITM migrés <i>Valeur de départ : 11 %</i>	15 %	40 %
Régionalisation	Poursuite de la régionalisation des emplois au Ministère.	Nombre d'emplois régionalisés <i>Valeur de départ : 62</i>	77	87

APPROBATION ET DIFFUSION DU PLAN D'ACTION 2023-2025

Le *Plan d'action en occupation et en vitalité des territoires 2023-2025* a été approuvé le 12 décembre 2023 par le sous-ministre de la Cybersécurité et du Numérique et est rendu public sur le site Web du Ministère.

Il est possible d'obtenir de plus amples renseignements sur le présent plan d'action en communiquant avec le ministère de la Cybersécurité et du Numérique à l'adresse information@mcn.gouv.qc.ca.



Cybersécurité
et Numérique

Québec 